

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2102

présenté par
Mme Melchior et M. Orphelin

ARTICLE 4 QUATER D

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à avancer de 6 mois la date de rendu du rapport sur l'obsolescence logicielle.